



Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY
Bansions à proximité de l'immeuble n° 111-113

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite le 04/10/2021 par Madame Fabienne MARECHAL famar_22@hotmail.com -0485/66 47 09 sollicitant la mise en place d'une signalisation adaptée afin de réduire la vitesse des véhicules à Bansions suite à une fête de mariage le 16/10/2021 ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

- Art.1er Le 16/10/2021 entre 10h00 et 14h00, la circulation des véhicules à JALHAY Bansions sera régie comme suit :
- La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure dans les deux sens et ce, 100 mètres de part et d'autre de l'immeuble n° 111-113 (virage serré avec le chemin des Bruyères)
Une présignalisation (70 km/h puis 50 km/h) sera également mise en place à cet endroit
- Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C43 (70k/h) , C43 (50 km/h) et C43 (30km/h)). Celle-ci sera déposée par le service des Travaux **et mise en place et retirée aux moments opportuns par le demandeur sous son entière responsabilité.**
- Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art.4 : Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
 - A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
 - A notre police locale.
 - A notre service des Travaux
 - Au demandeur

Jalhay le 06/10/2021
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

